



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 100105

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'ouverture annoncée dans le budget 2010 de cinq centres éducatifs fermés. Il lui demande de bien vouloir lui faire un bilan de l'ouverture de ces cinq centres.

Texte de la réponse

Quatre centres éducatifs fermés ont ouvert en 2010 : Saint-Brice-sous-Forêt (Val-d'Oise) le 29 mars 2010 ; Saint-Jean-la-Bussière (Rhône) le 15 juin 2010 ; Pionsat (Puy-de-Dôme) le 15 octobre 2010 ; Montfavet (Vaucluse) le 25 octobre 2010. Le projet de centre éducatif fermé à Mons (Charente) n'a pu aboutir. L'ouverture de ces établissements a porté à quarante-trois le nombre de centres éducatifs fermés en fonctionnement pour une capacité de 476 places également réparties sur le territoire national. Les quatre centres éducatifs fermés, d'une capacité de douze places chacun, ont connu une montée en charge progressive d'activité, avant la stabilisation de leur fonctionnement. Deux établissements sont gérés par le secteur associatif habilité (Saint-Jean-la-Bussière, Pionsat).

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100105

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1426

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 4016